



DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DE LA COTISATION

Le prélèvement automatique sur compte, moyen pratique et simple, peut être interrompu à tout moment sur simple demande adressée à votre syndicat.

Merci d'envoyer ce document par courrier à :
FO Cadres. Bureau Central.
5, rue de La Haye.
C.P. 17923 - Tremblay en France
95731 Roissy CDG Cedex

Les prélèvements automatiques seront assurés pour le compte de votre syndicat par l'HSBC UBP

<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion	<input type="checkbox"/> Changement de compte
Nom	Prénom
Téléphone domicile	Merci de remplir complètement ce questionnaire
Email	
Matricule Compagnie	
<input type="checkbox"/> Temps plein	<input type="checkbox"/> Temps partiel
Catégorie	Sigle Service
Localisation	
Téléphone Service	Fax

✂ ----- **Joindre impérativement un RIB** -----

Autorisation de prélèvement J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° National émetteur 113255

Nom, Prénoms et Adresse du débiteur

Nom et Adresse du créancier
HSBC UBP Cité Administrative Air France 95722 ROISSY CDG CEDEX

Compte à débiter				
Banque	Codes	Guichet	N° du Compte	Clé RIB

Nom et Adresse postale de l'Etablissement teneur du compte à débiter

Date :

Signature :

Merci de remplir complètement ce document